



PREFET DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Saint-Brieuc, le 17 juillet 2014

Pôle Intercommunalité et
Aménagement du Territoire

Autorité environnementale

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

relative au projet de révision du plan local d'urbanisme
de la commune de ROSTRENEN

reçu le 14 avril 2014

arrêté par délibération du 26 février 2014

A la date du 14 juillet 2014, l'Autorité Environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis tacite, réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Pierre SOUBELET